



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 1<sup>er</sup> août 2023 à 20h00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :**

Siège #1 - René Castonguay  
Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault  
Siège #4 - Marc-André Dufour  
Siège #5 - Denis Boies  
Siège #6 - Alain Bois

**Est absent :**

Siège #3 - Pierre Lizotte

**Tous formants quorum** sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Normand Dubé, maire, déclare la séance ouverte.

**2023-08-01**

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023
- 4 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
- 4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2023
- 5 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 VOIRIE
- 6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
- 7 SERVICE INCENDIE
- 7.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
- 8 MRC
- 8.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES
- 9 COMITÉS
- 9.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS
- 9.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT
- 9.1.2 - COMPTE RENDU DU COMITÉ DES LOISIRS
- 10 AFFAIRES COURANTES
- 10.1 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS NORDIKEAU / ANALYSES CUIVRE ET PLOMB
- 10.2 - APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - CENTRE AVICOLE BÉLANGER INC.
- 10.3 - APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
- 10.4 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1
- 10.5 - APPUI AU PROJET DE COMPLEXE MULTISPORTS DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE
- 11 VARIA
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-08-02**

**3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue

2023-08-03

de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juillet 2023, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

#### **4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de juillet 2023 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2023, pour les montants suivants, savoir :

Comptes payés au cours du mois de juillet 2023 :	336 163.04\$
Comptes à payer pour le mois d'août 2023 :	55 692.53\$
Total des salaires pour le mois de juillet 2023 :	17 431.39\$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>409 286.96\$</b>

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de juillet 2023 et ceux à payer pour le mois d'août 2023 seront vérifiés par le Comité d'audit au même moment que ceux présentés lors de la séance du 5 septembre 2023.

##### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de juillet 2023.

---

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **5. PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

#### **6. VOIRIE**

##### **6.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

M. Normand Dubé résume les travaux qui ont été effectués au cours du mois de juillet.

M. Marc-André Dufour mentionne l'importance de nettoyer les fossés des rondins et branchages à chaque été.

#### **7. SERVICE INCENDIE**

##### **7.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

#### **8. MRC**

##### **8.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES**

M. Normand Dubé annonce que de nouveaux inspecteurs ont été nommés par la MRC de L'Islet comme fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement régional 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Il mentionne également que la MRC est à la recherche d'un nouveau directeur général en remplacement de M. Patrick Hamelin, poste tenu par Mme Catherine Lauzon, par intérim, depuis le départ de ce dernier.

#### **9. COMITÉS**

##### **9.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### 9.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT

Prochaine vérification prévue avant la séance du 5 septembre 2023.

#### 9.1.2 - COMPTE RENDU DU COMITÉ DES LOISIRS

M. Alain Bois dresse un portrait de la 45e édition du Festival du Père Zim et distribue un dépliant à chaque membre présent ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

Il nous rappelle que le 3 août 2023 se tiendra au Marché aux Caissons un "5 à 7" pour inaugurer l'ouverture de l'Exposition des archives du Festival.

### **10. AFFAIRES COURANTES**

2023-08-04

#### **10.1 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS NORDIKEAU / ANALYSES CUIVRE ET PLOMB**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services OS-01029 quant à l'année 2023, reçue de la part de Nordikeau pour les services professionnels d'analyse de cuivre et de plomb dans le cadre du suivi réglementaire du cuivre et du plomb dans l'eau potable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'accepter ladite offre pour l'année 2023.

2023-08-05

#### **10.2 - APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - CENTRE AVICOLE BÉLANGER INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Louise a reçu une demande d'autorisation pour une utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la part d'une agronome;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation vise au renouvellement d'une autorisation de la CPTAQ délivré en 2013 pour l'exploitation d'une sablière-gravière sur les lots 4 479 542, 4 479 547, 4 479 548 et 4 479 549;

**CONSIDÉRANT QUE** pour rendre une décision, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit se baser sur l'article 58.2 et l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

**CONSIDÉRANT QUE** selon les critères formulés à l'article 62 de la LPTAA :

- 1° le potentiel agricole des lots 4 479 542, 4 479 547, 4 479 548 et 4 479 549 est constitué de sols de classe 4 à 7 (moyen à faible potentiel agricole);
- 2° les possibilités d'utilisation des lots 4 479 542, 4 479 547, 4 479 548 et 4 479 549 à des fins d'agriculture sont bonnes;
- 3° l'autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement bien au contraire, elle favorisera le développement d'une entreprise spécialisée dans l'élevage avicole depuis des années sur le territoire;
- 4° l'autorisation n'entraînera pas de contraintes relativement à l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement pour les établissements de production animale;
- 5° critère non applicable;
- 6° le projet visé n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- 7° l'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8° l'autorisation permet de maintenir des propriétés foncières de taille suffisante pour la réalisation d'activités agricoles;
- 9° critère non applicable;
- 10° critère non applicable; et
- 11° critère non applicable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec par Sara-Ève Déry du Groupe-Conseil de la Côte-du-Sud pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière-gravière.

2023-08-06

### **10.3 - APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

**ATTENDU QUE** 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

**ATTENDU QUE** le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

2023-08-07

### **10.4 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT** la facture relative aux travaux réalisés à ce jour par Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour le pavage de diverses routes au montant total de quatre cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix dollars et trois cents (453 470.03\$);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement émise par M. Guillaume Bouchard, ingénieur, Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., datée du 27 juillet 2023 en lien avec l'appel d'offres 2021-306, contrat octroyé à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.;

**CONSIDÉRANT** la retenue contractuelle de dix pourcent (10%) prévue au devis de l'appel d'offres 2021-306, sujette à la production par l'entrepreneur de la quittance de tout sous-traitant ayant dénoncé son contrat à la Municipalité de Sainte-Louise.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser un paiement à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. au montant de quatre cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix dollars et trois cents (453 470.03\$) suivant ladite recommandation.

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer ladite dépense.

---

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-08-08

### **10.5 - APPUI AU PROJET DE COMPLEXE MULTISPORTS DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de La Pocatière (la Ville) a mandaté un comité afin de réfléchir à l'avenir du bâtiment, communément appelé, l'ancien aréna;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse par une firme d'architecte, l'option de conserver, rénover et réaménager le bâtiment en complexe sportif a été retenue;

**CONSIDÉRANT** que des consultations auprès des différents utilisateurs ont permis d'améliorer et de bonifier les aménagements proposés afin que ceux-ci répondent le mieux possible à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à ce qui a été recommandé au terme desdites consultations, le projet de Complexe Multisports comporterait trois surfaces différentes afin de répondre aux besoins exprimés par les différents usagers : une surface synthétique, une surface de dek hockey et un dojo, ainsi que des vestiaires sportifs;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe Multisports représente une nouvelle offre de service de loisir qui se démarque des autres infrastructures municipales, puisque non offerte dans la région;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe Multisports abriterait des installations et des services mieux adaptés et plus accessibles aux besoins des organismes sportifs du milieu;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe Multisports répond à un besoin de multiplier l'offre de service et de loisir, qui a été exprimé par les entreprises, et ce, afin de les aider à attirer de nouveaux talents;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe Multisports contribuerait à l'attractivité et à la rétention des familles et des jeunes professionnels afin de les inciter à s'établir dans notre région;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe Multisports contribuerait à bonifier l'offre sportive de la Ville, laquelle est déjà reconnue comme un pôle régional à cet égard, en plus de contribuer à promouvoir de saines habitudes de vie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise appuie la réalisation du projet de la Ville de La Pocatière pour la transformation de l'ancien aréna en Complexe Multisports.

#### **11. - VARIA**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Roseline Leclerc s'informe sur l'utilisation des amas de terre qui longent le rang de la Haute-Ville à l'extrémité Est. M. Normand Dubé explique que cette terre sera utilisée pour élargir la route afin de faciliter les opérations de déneigement.

M. Jean-Marc Harton mentionne que des branches d'arbres à la jonction de la route de la Station et de la rue de la Haute-Ville gêne la vision. M. Normand Dubé le remercie et affirme qu'elles seront coupées sous peu. M. Marc-André Dufour explique qu'il y a de l'entretien à faire aussi pour dégager le trottoir de la rue Principale car certains buissons empiètent sur ce dernier.

M. Jean-Marc Harton mentionne que M. Rosaire Ouellet, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est récemment décédé. Le maire et les membres du Conseil suggèrent d'offrir leurs condoléances à la famille.

2023-08-09

#### **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h35.

---

Normand Dubé  
Maire

---

Margot Rossignol  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Normand Dubé, Maire